

Berne, mars 2009

Instructions «Prix Média académies-suissees pour les sciences naturelles 2009»

1. Le «Prix Média académies-suissees pour les sciences naturelles»

Le «Prix Média académies-suissees pour les sciences naturelles» distingue des travaux journalistiques consacrés aux sciences naturelles et s'adressant à un large public en Suisse. L'objectif premier est la bonne lisibilité et l'expression claire de contenus complexes.

Le Prix, de 10'000 francs, est décerné en règle générale à un seul travail, mais peut aussi être réparti entre trois travaux au maximum. Des prix de reconnaissance peuvent également être attribués. Les travaux sont jugés par des professionnels des médias.

Le «Prix Média académies-suissees» est décerné chaque année dans les trois domaines sciences naturelles, médecine et sciences humaines et sociales. Le prix succède au ex-«Prix Média» de la SCNAT ainsi qu'aux prix médias décernés jusqu'à présent par l'Académie Suisse des Sciences Humaines et Sociales (ASSH) et l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM). La sélection du lauréat pour le «Prix Média académies-suissees pour les sciences naturelles» sera encore effectuée par le jury de l'ancien «Prix Média» de la SCNAT.

2. Conditions de participation

Les points suivants sont à relever pour le concours 2009:

- Le concours du «Prix Média académies-suissees pour les sciences naturelles 2009» s'adresse à des travaux journalistiques (texte/image/son) qui contribuent à la compréhension des sciences naturelles et atteignent un large public par des journaux, des revues, la radio, la télévision, Internet ou des médias similaires.
- Sont exclus les travaux qui s'apparentent aux relations publiques, qui s'adressent exclusivement à un public scientifique ou qui proviennent du domaine de la publicité commerciale ou politique. Sont également exclus les expositions et les événements, pour lesquels le «Prix Expo» a été créé et mis au concours.
- Seuls les articles parus entre le 1er août 2008 et le 31 juillet 2009 peuvent concourir.
- Les travaux doivent s'adresser avant tout à un public suisse et être rédigé dans au moins une des quatre langues nationales.
- Entrent en ligne de compte pour le «Prix Média académies suissees pour les sciences naturelles» des travaux isolés aussi bien que des séries. Ils sont l'œuvre d'une personne individuelle ou d'un groupe et peuvent être présentés par leurs auteurs ou par un groupement de l'Académie.

3. Dossiers

Les dossiers sont à présenter en **quatre exemplaires**. Font exception des travaux pour lesquels cela n'est pas raisonnablement ou techniquement possible.

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le **15 août 2009** (date du timbre postal) à l'adresse ci-dessous et comprendre les éléments suivants :

1. Description du travail (max. 4000 signes = 1 page A4):
Situation de départ, mandat, intentions, public cible, contenu, mode de travail, succès. Cette description doit permettre au jury d'accéder plus facilement à l'œuvre présentée. Mais elle ne sera pas prise en considération dans l'évaluation de l'œuvre.
2. Bref portrait de l'auteur, mettant en relief son activité journalistique
3. Copies du travail
4. Justification de la nomination (si l'œuvre est nommée par des organes de l'Académie)

4. Le jury

Le jury est présidé par un membre du comité central de l' SCNAT; les autres membres sont: Reto Schlatter, directeur d'études du MAZ, à Lucerne; Walter Nik, chef de la rubrique scientifique de la Sonntagszeitung, à Zurich; et Sonia Zoran, journaliste indépendante, à Lausanne.

5. Dispositions juridiques

Aucune correspondance ne sera tenue au sujet des résultats du concours. Le nom des lauréates et lauréats sera rendu public. Dans ce contexte, l'Académie est autorisée à publier des extraits de l'œuvre distinguée par le Prix.

La totalité des droits sur les œuvres restent la propriété des auteurs.

Pour de plus amples renseignements

Natascha Branscheidt
Kommunikation + Medien
Tél. directe 031 310 40 39, branscheidt@scnat.ch

Académie des sciences naturelles (SCNAT)

Secrétariat général
Schwarztorstrasse 9
3007 Berne
Tél. 031 310 40 20, Fax 031 310 40 29
info@scnat.ch
www.scnat.ch